



Cabinet du Maire  
Affaire suivie par Béatrice Néhémie  
01 49 22 11 01 [mairie@lile-saint-denis.fr](mailto:mairie@lile-saint-denis.fr)

Hôtel de ville  
1, rue Méchin  
93 450  
L'Île-Saint-Denis

L'Île-Saint-Denis, le 20 mai 2009,

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Maires de Seine-Saint-Denis

Objet : Téléphonie mobile  
Expérimentation du seuil de précaution sanitaire de 0,6V/m

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher-e collègue,

Dans le cadre du "Grenelle de la téléphonie mobile" auquel je participe en tant que représentant de l'Association des Maires de France, l'association Robin des Toits a lancé un appel au volontariat des collectivités locales pour l'expérimentation d'un seuil maximal d'exposition des résidants de 0,6 V/m.

Accompagnée d'une observation sanitaire spécifique, cette expérimentation permettrait de clarifier la pertinence de ce seuil de précaution souhaité par des parlementaires de l'ensemble de l'arc politique.

La candidature du plus grand nombre de communes serait de nature à infléchir la forte réticence actuelle des opérateurs C'est pourquoi je vous invite à rejoindre la liste des communes qui ont déjà exprimé leur candidature en vous rapprochant de Robin des Toits ([contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org)). Je vous joins à cet effet la note élaboré par Etienne Cendrier, parte-parole de l'association.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de toute ma considération.

Michel BOURGAIN

Maire de L'Île-Saint-Denis  
Vice-Président de Plaine Commune  
Vice-Président de l'Association des Maires de France



A l'occasion du Grenelle de la téléphonie mobile l'association Robin des Toits a proposé la mise en place d'expérimentation grandeur nature du seuil de précaution sanitaire de 0.6V/m, défendu par des scientifiques internationaux indépendants, pour l'exposition des riverains aux ondes électromagnétiques des antennes-relais.

Cette proposition a reçu le soutien du représentant de l'Association des Maires de France et du CRIIREM.

Plusieurs communes de zones urbaines et rurales sont déjà volontaires : Courbevoie (Hauts-de-Seine), Hérouville-Saint-Clair (Calvados), Le Vigan (Gard), Niergnies (Nord), Aumessas (Gard), Campestre-et-Luc (Gard), l'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Chassieu (Rhône), Pau (Pyrénées Atlantiques).

A l'heure actuelle, les seuils d'exposition maximum sont compris entre 41 et 61V/m mais les communes volontaires souhaitent que le seuil d'exposition sur les lieux de vie et de travail ne dépasse pas 0.6V/m. Ce seuil permettrait le fonctionnement normal du portable tout en assurant la protection sanitaire des riverains d'antenne. Sur le terrain, lorsque les citoyens sont correctement informés, ils sont tout à fait d'accord pour recevoir l'installation d'un opérateur de téléphonie mobile, à condition que ce dernier garantisse un seuil indépassable de 0,6V/m.

Un appel est donc lancé pour que le plus grand nombre de collectivités territoriales, communes, communautés d'agglomération et de communes, conseils régionaux, etc... se manifestent auprès de Robin des Toits, [contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org), pour être candidates en tant que zones pilotes à l'expérimentation du 0.6V/m.

Les élus locaux, pris en tenaille entre les opérateurs et la population, sont en première ligne pour constater les difficultés. L'expérimentation permettrait de créer un support concret à un grand programme d'études comparatives entre habitants de collectivités diversement exposés aux ondes électromagnétiques, permettant ainsi d'apprécier le niveau de compromis entre protection sanitaire, risque technologique et acceptabilité sociale.

Etienne CENDRIER

Porte-parole de Robin des Toits